



# Fiche signalétique

Date de préparation/révision :9/13/16 Version n° 01 Remplace la version (-)

## 1.) Identification du mélange et de l'entreprise

Identificateur du produit : **Aervoe Supreme Striping Paint (solvent based) - Aerosol**

Nom du produit :

**701 Traffic White Supreme**

**702 Traffic Yellow Supreme**

Utilisation recensées pertinentes de la substance : Peintures et revêtements.

Usages déconseillés : Ne pas utiliser dans les endroits mal ventilés.

Fabricant/Fournisseur :	<b>Aervoe Industries Incorporated</b>
Adresse postale/C.P. :	<b>1100 Mark Circle</b>
Identificateur du pays/Code postal/Lieu :	<b>Gardnerville, Nevada 89410</b>
Numéro de téléphone :	<b>1-775-782-0100</b>
Adresse électronique :	<b>mailbox@Aervoe.com</b>
Contact à l'échelle nationale :	<b>Aervoe Industries Incorporated</b>
Renseignements sur le produit :	<b>1-800-227-0196</b>
Numéro de téléphone en cas d'urgence :	<b>1-800-424-9300 (CHEMTREC – 24 h.)</b>

## 2. Identification des dangers

### Classifications

Dangers physiques :           Aerosol - Category 2  
  Flam. Gas 1  
  Flam. Liq. 2

Dangers pour la santé :       Carc. 1B  
  Muta. 1B  
  Asp. Tox. 1  
  Eye Irrit. 2  
  STOT SE 3

Dangers pour  
l'environnement :               N/AV

### Éléments d'étiquetage



# Fiche signalétique

Date de préparation/révision : 9/13/16 Version n° 01 Remplace la version (-)

Identificateur du produit : Danger

Mentions de danger :  
H220 – Gaz extrêmement inflammable.  
H222 – Aérosol extrêmement inflammable.  
H225 – Liquide et vapeurs très inflammables.  
H229 - Récipient sous pression : peut éclater si chauffe  
H304 – Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H319 – Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 – Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H340 – Peut induire des anomalies génétiques  
H350 – Peut provoquer le cancer .  
)

Conseils de prudence :  
P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette  
P102 - Tenir hors de portée des enfants  
Lire l'étiquette avant l'usage  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Ne pas fumer  
P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou d'autres sources d'inflammation  
P251 - Contenant sous pression : Ne pas le perforer ni le brûler, même après utilisation  
P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz /brouillards/vapeurs/aérosols  
P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements  
P264 - Se laver soigneusement... après manipulation  
P280 - Porter des gants protecteurs/un dispositif de protection oculaire/un dispositif de protection faciale  
P303+P361+P353 - En cas de contact avec la peau ou les cheveux, enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau savonneuse/se doucher.  
P410+P412 - Protéger des rayons du soleil. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F  
P501 - Éliminer le contenu/contenant conformément à la réglementation locale/nationale/internationale  
P251 - Contenant sous pression : Ne pas le perforer ni le brûler, même après utilisation

Symboles/Pictogrammes :



### 3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

#### Composition

Substance chimique	Synonymes	Numéro CAS	Numéro EINECS	% du poids	Catégorie de danger	Code H
Acetone	Propanone	67-64-1	200-662-2	15-40%	Flam. Liq. 2 Eye Irrit. 2 STOT SE 3	H225, H319, H336
Hydrocarbon Propellant	LPG	68476-86-8	270-705-8	10-30%	Press. Gas Flam. Gas 1 Carc. 1B Muta. 1B	H220 H350 H340
Dimethyl Carbonate	D.M.C.	616-38-6	210-478-4	10-30%	Flam. Liq. 2	H225
Aliphatic Hydrocarbon	Petroleum Distillate	8052-41-3	232-489-3	1-5%	Carc. 1B Muta. 1B Asp. Tox. 1	H350 H340 H304
Dipropylene Glycol Methyl Ether	Glycol Ether DPM	34590-94-8	252-104-2	1-5%	N/AV	N/AV

#### Autres renseignements sur le produit

Identité chimique : Mélange

### 4.) Premiers soins

**Conseils généraux :**

En cas de persistance des symptômes, toujours appeler un médecin.

**Premiers soins en cas d'inhalation :**

Transporter la victime à l'air libre et lui fournir de



# Fiche signalétique

Date de préparation/révision :9/13/16 Version n° 01 Remplace la version (-)

<b>Premiers soins en cas de contact cutané :</b>	<p>l'oxygène si sa respiration est difficile. Si elle ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle, de préférence par la méthode du bouche-à-bouche. Obtenir immédiatement une aide médicale.</p> <p>Laver la surface affectée avec de l'eau savonneuse. Enlever les vêtements et chaussures contaminés. Obtenir immédiatement une aide médicale. Laver les vêtements avant de les réutiliser.</p>
<b>Premiers soins en cas de contact oculaire :</b>	<p>En cas de contact oculaire, rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en gardant les paupières ouvertes. Obtenir immédiatement une aide médicale.</p>
<b>Premiers soins en cas d'ingestion :</b>	<p>En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau à condition que la personne soit consciente. Ne pas provoquer de vomissement. Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne qui a perdu connaissance. Obtenir immédiatement une aide médicale.</p>
<b>Principaux symptômes/effets :</b>	<p>Une exposition peut causer une légère irritation de la peau, des yeux et des voies respiratoires. Une exposition excessive peut causer des effets sur le système nerveux central.</p>

## 5. Mesures de lutte contre les incendies

Propriétés d'inflammabilité :	Aérosol
Agents extincteurs appropriés :	Dioxyde de carbone, poudre chimique, eau pulvérisée.
Agents extincteurs inappropriés :	Aucun agent connu
Risques spécifiques présentés par la substance ou le mélange :	Aucun risque connu
Produits de combustion dangereux :	Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone
Risques d'incendie et d'explosion :	Les contenants fermés peuvent se rompre sous l'effet d'une augmentation de la pression en cas d'exposition à des températures extrêmes.
Conseils à l'intention des pompiers :	Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés à la chaleur ou au feu afin d'empêcher une augmentation de pression. En cas d'incendie, porter des vêtements de protection complets et un appareil de respiration autonome homologué par le NIOSH, muni d'un masque intégral avec régulateur de pression ou autre dispositif assurant une pression positive.

## 6. Marche à suivre en cas de dispersément accidentel



# Fiche signalétique

Date de préparation/révision :9/13/16 Version n° 01 Remplace la version (-)

## **PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES :**

- 1) Suivre les recommandations énoncées à la section 8 sur le matériel de protection individuelle.
- 2) Maintenir une ventilation adéquate.

## **MESURES DE NETTOYAGE EN CAS DE DÉVERSEMENT :**

- 1.) Évacuer le personnel non protégé de la zone affectée.
- 2.) Éloigner les sources d'inflammation si cette opération peut être effectuée sans danger.
- 3.) Ramasser les substances déversées en utilisant des outils anti-étincelles, et les placer dans un récipient approprié en vue de leur mise au rebut.
- 4.) Assurer le confinement du produit déversé afin de l'empêcher de pénétrer dans les égouts ou les réserves d'eau souterraines.
- 5.) Toujours éliminer les déchets conformément aux règlements de l'UE et des autorités nationales et locales.
- 6.) Empêcher les déchets de pénétrer dans les égouts pluviaux/les systèmes de drainage ou les réseaux municipaux d'approvisionnement en eau.

## **7. Manipulation et entreposage**

### **Manipulation :**

Inflammable, utiliser dans un endroit bien aéré.  
Ne pas utiliser à proximité de sources d'inflammation.  
Ne pas manger, boire ou fumer lorsque l'on utilise cette substance.  
Se laver les mains après usage.

### **Conditions à observer pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité :**

Garder à l'abri de la lumière solaire directe.  
Température d'entreposage : 0 à 49 °C (32 à 100 °F).  
Aucune incompatibilité connue.  
Les contenants d'aérosol qui ont été complètement vidés peuvent encore contenir des gaz inflammables. S'abstenir de les perforer ou de les entreposer à proximité de sources d'inflammation.

## **8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle**

### **Mesures techniques appropriées :**

Assurer une ventilation suffisante. Un système local et/ou général d'évacuation est recommandé pour maintenir l'exposition des employés en dessous des limites d'exposition dans l'air.  
Garder à l'écart des sources d'inflammation.  
Prendre toutes précautions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique.

### **Protection individuelle :**

Des dispositifs de protection des yeux et du visage tels que des lunettes ou un masque de sécurité sont recommandés.

### **Protection cutanée :**



# Fiche signalétique

Date de préparation/révision :9/13/16 Version n° 01 Remplace la version (-)

Porter des vêtements de protection appropriés, et notamment des bottes, des gants, un sarrau de laboratoire, un tablier ou une combinaison de travail, en fonction des circonstances, pour empêcher le contact avec la peau.

## Protection des voies respiratoires :

N'utiliser que dans un endroit bien ventilé. Si les concentrations de vapeur sont inconnues, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) à régulateur et pression positive.

Ingrédient dangereux	Numéro CAS	TLV ACGIH (TWA)	TLV ACGIH (STEL)	PEL OSHA (TWA)	PEL OSHA (STEL)
Acetone	67-64-1	500ppm	750ppm	1000ppm	N/AV
Hydrocarbon Propellant	68476-86-8	N/AV	N/AV	N/AV	N/AV
Dimethyl Carbonate	616-38-6	N/AV	N/AV	N/AV	N/AV
Aliphatic Hydrocarbon	8052-41-3	100ppm	N/AV	500ppm	N/AV
Dipropylene Glycol Methyl Ether	34590-94-8	N/AV	N/AV	N/AV	N/AV

**\*Les valeurs indiquées ont été calculées en prenant comme base les données figurant dans l'édition 2014 du Guide to Occupational Exposure Values, publié par l'ACGIH**

## 9. Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques de base

Aspect : La couleur varie selon le produit. e	Odeur : Cétone
Seuil olfactif : N/AV	pH : N/AV
Point de fusion : N/AV	Point de congélation : N/AV
Point initial d'ébullition : N/AV	Domaine d'ébullition : N/AV
Point d'éclair : < 0° F (-18° C)	Taux d'évaporation : Plus rapide que l'acétate de butyle
Inflammabilité (solide, gaz) : Gaz inflammable	Limite supérieure d'explosibilité : 0.7% Limite inférieure : 12.8%
Tension de vapeur : N/AV	Densité de vapeur : Plus lourd que l'air
Densité relative : N/AV	Solubilité : Négligeable
Coefficient de partage n-octanol/eau : N/AV	Température d'auto-inflammation : N/AV
Température de décomposition : N/AV	Viscosité : N/AV
Propriétés explosives : N/AV	Propriétés oxydantes : N/AV

## 10. Stabilité et réactivité



# Fiche signalétique

Date de préparation/révision : 9/13/16 Version n° 01 Remplace la version (-)

Risque de réactions dangereuses : Une polymérisation dangereuse ne risque pas de se produire dans des conditions normales.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales

Conditions à éviter : Sources de chaleur et d'inflammation

Matériaux incompatibles : Agents oxydants puissants

Produits de décomposition dangereux : Aucun

## 11. Données toxicologiques

Selon certaines notifications, une surexposition répétée et prolongée à des solvants a été associée à des lésions permanentes au cerveau et au système nerveux. Une surexposition répétée peut également avoir des effets nocifs sur les reins, les poumons, le foie, le cœur et le sang.

Voies d'exposition : Yeux, peau, ingestion et/ou inhalation

Données sur la toxicité aigüe :

(Acetone) LD50: 5800 mg/kg (Rat-Oral)

(Acetone) LC50: 21000 ppm/8 hr (Rat-Inha)

Données sur l'irritation oculaire :

N/AV

Données sur l'irritation/la sensibilisation/l'absorption cutanée :

N/AV

Données sur la toxicité pour la reproduction :

N/AV

Données sur la mutagénéicité :

Muta. 1B

Symptômes associés au contact physique :

N/AV

Effets aigus/chroniques résultant d'une

exposition de courte/longue durée : Irritant pour la peau. Un contact prolongé ou répété peut causer une délipidation de la peau susceptible de provoquer une dermatite. Ce produit ne devrait pas être un sensibilisateur de la peau.

Cancérogène connu à déclaration obligatoire par l'entremise des organismes suivants :

NTP :

N/AV

CIRC :

N/AV

OSHA :

TLV-A4



# Fiche signalétique

Date de préparation/révision : 9/13/16 Version n° 01 Remplace la version (-)

\* Les distillats du pétrole peuvent contenir des carcinogènes chimiques en quantités limitées (< 0,01 %). Ces quantités sont déterminées par le fournisseur et sont fonction de la fraction/pureté du distillat pendant le processus de fabrication. Les substances chimiques qui peuvent être présentes dans les distillats figurent dans la liste établie en application de la proposition 65 de la Californie, et peuvent consister, sans que cette énumération soit limitative, en ÉTHYLBENZÈNE, BENZÈNE et TOLUÈNE.

## 12. Données écologiques

Écotoxicité : **Aucune donnée n'est disponible**

Persistance et dégradabilité : **Aucune donnée n'est disponible**

Potentiel de bioaccumulation : **Aucune donnée n'est disponible**

Mobilité dans le sol : **Aucune donnée n'est disponible**

Résultats des évaluations PBT et vPvB : **Aucune donnée n'est disponible**

Autres effets nocifs : **Aucune donnée n'est disponible**

## 13. Considérations relatives à l'élimination

**Élimination des déchets** : Éliminer les substances conformément aux exigences de l'UE et des règlements nationaux et locaux.

En vue de l'élimination correcte des substances utilisées, il faut procéder à une évaluation destinée à déterminer les options appropriées et acceptables de gestion des déchets autorisées en vertu des règles, règlements et/ou lois applicables en vigueur dans votre localité.

**Élimination du produit/du conditionnement** : Éliminer le conditionnement conformément aux exigences, règlements et/ou lois fédéraux, étatiques et locaux en vigueur dans votre localité.

## 14. Informations relatives au transport

### Règlement DOT des États-Unis

Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe de risque	Groupe de conditionnement	Polluant marin	Dispositions particulières
UN1950	Aerosols	2.1	Not Applicable	Not Applicable	Reference 49 CFR 172.101

### IMDG

Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe de risque	Groupe de conditionnement	Polluant marin	Dispositions particulières
UN1950	Aerosols	2.1	Not Applicable	Not Applicable	Reference IMDG code part 3

### IATA

Numéro	Désignation officielle	Classe de	Groupe de	Polluant	Dispositions
--------	------------------------	-----------	-----------	----------	--------------



# Fiche signalétique

Date de préparation/révision : 9/13/16 Version n° 01 Remplace la version (-)

ONU	de transport	risque	conditionnement	marin	particulières
UN1950	Aerosols, Flammable	2.1	Not Applicable	Not Applicable	Reference IATA Dangerous Goods Regulation

## 15. Information réglementaire

### Classification en fonction du lieu de travail :

Ce produit est considéré comme dangereux selon la définition de l'OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200). Il s'agit là de l'interprétation du risque présenté par le produit pour les travailleurs fournie par l'Occupational Safety and Health Administration.

### Titre 3 de la SARA :

Articles 311/312 Classements (40 CFR 372) : Ce produit est un produit chimique dangereux selon le règlement 29 CFR 1910.1200, et est classé dans la catégorie des produits présentant un risque physique immédiat ou différé d'inflammabilité et de préjudice pour la santé. Catégorie Superfund Amendment and Reauthorization Act (SARA). En vertu de cette loi, tout déversement de substance dangereuse doit être signalé aux autorités compétentes.

**Statut TSCA :** Tous les composants chimiques de ce produit sont énumérés dans l'inventaire de la TSCA ou sont exemptés de l'obligation d'y être énumérés. .

**SIMDUT :** Ce produit a été répertorié conformément aux critères de danger établis par le Règlement sur les produits contrôlés (RPC), et la FS contient toute l'information exigée par le RPC.

**PROPOSITION 65 (CA) :** Mise en garde : Ce produit peut contenir des substances chimiques qui, selon les données recueillies par l'État de Californie, causent le cancer, des anomalies congénitales ou d'autres effets nocifs sur la reproduction.

## 16. Autres renseignements

La présente FS a été préparée conformément aux normes GHS Rev04 (2011) : U.S. OSHA, CMA, ANSI, aux normes canadiennes SIMDUT, et aux directives européennes applicables en la matière.

Date de préparation/révision : 9/13/16

Remplace : ( )

À notre connaissance, les renseignements contenus dans le présent document sont jugés exacts. Les données figurant ci-dessus n'impliquent cependant aucune garantie, explicite ou implicite, de quelque sorte que ce soit. La détermination finale du caractère approprié de toute substance incombe exclusivement à l'utilisateur. Toutes les substances présentent des risques inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'ils constituent les seuls risques qui existent.



# Fiche signalétique

---

Date de préparation/révision :9/13/16 Version n° 01 Remplace la version (-)